

Département de Seine et Marne

Commune de Varreddes

Compte rendu de la séance du 10 décembre 2013

L'an deux mille treize et le dix décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la date du 4 décembre 2013, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SARFATI Michelle, Maire.

Etaient présents : Madame SARFATI Michelle, Monsieur MENIL Jean-Pierre, Monsieur SCAL Christian, Monsieur PARNIER Denis, Monsieur MESSANT Francis, Madame CARTIER Isabelle, Madame RAFFIER Nathalie, Monsieur MALANDAIN Denis, Monsieur THERRAULT Georges, Madame LONGUET Bérangère, Monsieur RASQUIN Michel, Madame LANTENOIS Marie-Thérèse

Pouvoir : Monsieur GALLARDO José par Madame LONGUET Bérangère

Absent excusé : Monsieur ELIE Frédéric

Absents : Madame CAMUS Valérie, Madame PIOT Valérie, Monsieur VALET Florian

Secrétaire de séance : Monsieur THERRAULT Georges

1) Travaux du pignon de la salle polyvalente

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un appel d'offres a été engagé pour les travaux de reprise en sous- oeuvre du pignon de la salle polyvalente, par injection de résine dans les fondations, et rend compte de la décision prise par la commission d'appel d'offres suite à cette consultation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine la décision prise par la commission d'appel d'offres et retient l'offre faite par la société URETEK pour un montant de 12 508.00 € H.T.

Madame le Maire explique qu'en complément de ces travaux, il est nécessaire de mettre en place des broches sur les fissures du mur pour un montant de 5 550.00 € H.T., puis d'effectuer une étude géotechnique à l'issue de ces travaux pour 3 795.00 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces deux devis.

2) Enfouissement des réseaux Rue du Four

Madame le Maire présente au conseil municipal une convention financière proposée par le SMERSEM (Syndicat Mixte d'Energies en Réseaux de Seine et Marne) pour la dissimulation des réseaux électriques BT rue du Four.

Le coût des travaux est estimé à 102 792.31 € T.T.C. et les frais de maîtrise d'oeuvre et de consultation à 6 053.58 € T.T.C. soit un total de 108 845.89 € T.T.C.

La participation financière du SMERSEM est fixée à 25 % du H.T. plus 40 % au titre de l'article 8 pour EDF, soit 58 937.98 €, il resterait à la charge de la commune 32 135.84 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la convention proposée par le SMERSEM

3) Surtaxe assainissement

Madame le Maire invite le conseil municipal à déterminer le montant de la surtaxe assainissement pour l'année 2014 et rappelle qu'il est de 0.18 € par m3 depuis l'année 2008.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant de la surtaxe communale assainissement, pour l'année 2014, à 0.18 € par m3 d'eau vendue.

4) Création de poste

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe, à temps non complet, à raison de 18 heures par semaine, à compter du 1er janvier 2014.

5) Indemnité de conseil du receveur municipal

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur PONS, comptable du Trésor Public chargé des fonctions de receveur municipal, a pris sa retraite et que la commune lui versait une indemnité de conseil. Elle indique que son successeur, Monsieur MAINGRET, accepte de fournir à la commune des prestations de conseil en matière budgétaire, financière et comptable et que ces prestations justifient de l'octroi d'une indemnité de conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder à Monsieur MAINGRET Louis-Marie une indemnité de conseil.

6) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux

Madame le Maire présente au conseil municipal une délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux du 4 octobre 2013 portant modification des statuts afin d'intégrer au titre des compétences facultatives la compétence "soutien, notamment par le biais de versement de subventions à la crèche familiale intercommunale des cantons de Meaux-Nord et Meaux-Sud", et invite le conseil municipal à se prononcer sur cette modification.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification des statuts de la CAPM.

7) Avis sur le projet de programme local de l'habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux

Madame présente le projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et invite le conseil municipal à se prononcer sur leurs objectifs, relevant de leurs compétences respectives, à mettre en place dans le cadre du PLH.

Le conseil municipal, émet, par 7 voix pour, un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2013-2018 de la Communauté d'Agglomération du Pays

de Meaux, et notamment les objectifs et actions nécessaires à sa mise en oeuvre (2 avis défavorable et 4 abstentions)

8) Affaires diverses

Madame le Maire présente au conseil municipal le procès-verbal d'évaluation des charges transférées à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux pour le transfert des espaces aquatiques, des terrains de rugby Tauziet, du stand de tir sportif Tauziet et du tir à l'arc Tauziet du 2 décembre 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 2 abstentions, approuve le procès-verbal d'évaluation des charges transférées à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.

Afin de compléter les prévisions budgétaires sur les salaires, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer un virement de crédit de 6 000 €.

Les prévisions budgétaires étant également insuffisantes pour le contrat triennal de voirie, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'effectuer le virement de crédit suivant de 40 000.00 €.

Madame le Maire explique au conseil municipal que les frais d'études de 8 959.24 € et frais d'insertion de 884.92 €, liés au contrat rural peuvent maintenant être intégrés au compte d'immobilisations en cours, étant donné que les travaux ont débutés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'effectuer l'intégration et la décision modificative correspondante.

Madame le Maire indique que suite à l'arrêté de péril qui a été pris avec obligation par les propriétaires d'effectuer des travaux avant le 15 septembre, ceux-ci n'ont pas été réalisés.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de faire effectuer les travaux nécessaires, préconisés par l'expert judiciaire et de répercuter tous les frais liés à ces travaux aux propriétaires.

Madame le Maire présente au conseil municipal la convention proposée par le service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de Seine et Marne, pour l'année 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la convention proposée pour l'année 2014.

Madame le Maire présente au conseil municipal un accord de partenariat proposé par SCOP ARL EBS LE RELAIS NORD-EST-ILE-DE-FRANCE pour implanter, à titre gracieux, un conteneur de collecte de vieux vêtements et accessoires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'accord de partenariat.

Madame le Maire informe le conseil municipal au sujet de la réforme des rythmes scolaire et indique qu'en accord avec la plupart des maires de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et du Maire de Marcilly, un courrier a été adressé à l'Inspection Académique pour différer la réponse, quant aux créneaux horaires, après les élections municipales.

Madame le Maire présente une demande de retrait de la commune de Bouillancy du SIERLO (Syndicat d'Electrification de la Région de Lizy sur Ourcq).
Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce retrait.

Séance levée à 22 heures 45.